

Publié le 06/03/2023



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P081_2023

Date : 03/03/2023

OBJET : Modification du tableau des emplois

Exposé

Ouvertures de postes

Pôles Proximité et Aménagement

Pôle de Proximité des Pieux

Suite à un départ de la collectivité et une modification de quotité horaire, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur d'hygiène des locaux PP. les Pieux 3, poste à temps non complet de 10h10/35h00, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Pôle de Proximité de Montebourg

Suite à une mobilité interne, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'adjoint technique école primaire PP. Montebourg 7, poste à temps non complet de 18h00/35h00, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Direction Urbanisme et Foncier

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de conseiller technique instructeur Ouest 4, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint administratif territorial,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,

- un poste de rédacteur territorial.

Unité Aquatique

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'éducateur des APS Océalis 5, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'éducateur territorial des APS principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'éducateur territorial des APS principal de 1^{ère} classe.

Pôles des Services techniques

Direction Géomatique et Connaissance du Territoire

Suite à une mutation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de responsable de service système référentiels et flux de données, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial,
- un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Direction du Cycle de l'Eau

Suite à une disponibilité supérieure à six mois, il est proposé, afin de pourvoir le poste de conseiller technique chargé de travaux 6, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'agent de maîtrise territorial,
- un poste d'agent de maîtrise territorial principal,
- un poste de technicien territorial,
- un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'agent d'exploitation usines eau potable 1, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste de conseiller technique usines eau potable 4, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial,
- un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à une mobilité interne, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'agent d'exploitation éq.1 eau potable Cherbourg 4, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à une mobilité interne, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur ITV, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Direction des Déchets Ménagers et Assimilés

Suite à une création de poste, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chef d'équipe collecte Centre-Est Montebourg, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'agent de maîtrise territorial,
- un poste d'agent de maîtrise principal territorial.

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chef d'équipe collecte Ouest 1, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'agent de maîtrise principal territorial.

Suite à une modification d'organisation du service, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chef d'équipe collecte et maintenance PAV, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'agent de maîtrise territorial,
- un poste d'agent de maîtrise principal territorial.

Direction Ingénierie et Bâtiments

Suite à une mutation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de conseiller technique marchés publics et comptabilité, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif territorial,
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste de rédacteur territorial.

Il est précisé que les postes surnuméraires, créés afin de pourvoir l'emploi, seront fermés après aboutissement de la procédure de recrutement.

Fermetures de postes

Suite à l'aboutissement de procédures de recrutement ou à la réalisation du plan de promotion, il est proposé de fermer les postes surnuméraires suivants :

	Postes Budgétaires Fermés
FILIERE ADMINISTRATIVE	
<i>A</i>	
ATTACHE HORS CLASSE	1
ATTACHE PRINCIPAL	4
ATTACHE TERRITORIAL	1
<i>B</i>	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	2
REDACTEUR	1
<i>C</i>	
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	2
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	4

FILIERE ANIMATION	
<i>B</i>	
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	1
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	1
ANIMATEUR	1
<i>C</i>	
ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE	
<i>B</i>	
AUX PUERIC TERR CL NORM	1
FILIERE SOCIALE	
<i>A</i>	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1
<i>C</i>	
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	1
FILIERE SPORTIVE	
<i>B</i>	
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	1
EDUCATEUR TERR. DES APS	1
FILIERE TECHNIQUE	
<i>A</i>	
INGENIEUR HORS CLASSE	1
<i>B</i>	
TECHNICIEN	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	1
<i>C</i>	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	4
AGENT DE MAITRISE	5
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	12
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	10
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	6
CDI DROIT PRIVE	
	1
Total général	
	66

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Décide

- **De modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Postes budgétaires	Nombre de postes	Temps de travail	Action proposée	Direction & poste
1 poste d'adjoint technique territorial 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	TNC 10h10/35h00	Création	Pôle de Proximité des Pieux Opérateur d'hygiène des locaux PP. les Pieux 3
1 poste d'adjoint technique territorial 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	TNC 18h00/35h00	Création	Pôle de Proximité de Montebourg Adjoint technique école primaire PP. Montebourg 7
1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe 1 poste de rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe 1 poste de rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste de rédacteur territorial	6	TC	Création	Direction Urbanisme et Foncier Conseiller technique instructeur Ouest 4
1 poste d'éducateur territorial des APS principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'éducateur territorial des APS principal de 1 ^{ère} classe	2	TC	Création	Unité Aquatique Éducateur des APS Océalis 5
1 poste de technicien territorial 1 poste de technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	TC	Création	Direction Géomatique et Connaissance du Territoire Responsable de service système référentiels et flux de données
1 poste d'agent de maîtrise territorial 1 poste d'agent de maîtrise territorial principal 1 poste de technicien territorial 1 poste de technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste de technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	5	TC	Création	Direction du Cycle de l'Eau Conseiller technique chargé de travaux 6

Postes budgétaires	Nombre de postes	Temps de travail	Action proposée	Direction & poste
1 poste de technicien territorial 1 poste de technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste de technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	TC	Création	Direction du Cycle de l'Eau Conseiller technique usines eau potable 4
1 poste d'adjoint technique territorial 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	TC	Création	Direction du Cycle de l'Eau Agent d'exploitation usines eau potable 1
1 poste d'adjoint technique territorial 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	TC	Création	Direction du Cycle de l'Eau Agent d'exploitation eq.1 eau potable Cherbourg 4
1 poste d'adjoint technique territorial 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	TC	Création	Direction du Cycle de l'Eau Opérateur ITV
1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe 1 poste d'agent de maîtrise territorial 1 poste d'agent de maîtrise territorial principal	4	TC	Création	Direction des Déchets Ménagers et Assimilés Chef d'équipe collecte Centre-Est Montebourg
1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe 1 poste d'agent de maîtrise territorial principal	3	TC	Création	Direction des Déchets Ménagers et Assimilés Chef d'équipe collecte Ouest 1
1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe 1 poste d'agent de maîtrise territorial 1 poste d'agent de maîtrise territorial principal	4	TC	Création	Direction des Déchets Ménagers et Assimilés Chef d'équipe collecte et maintenance des PAV
1 poste d'adjoint administratif territorial 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste de rédacteur territorial	3	TC	Création	Direction Ingénierie et Bâtiments Conseiller technique marchés publics et comptabilité

Postes budgétaires	Nombre de postes	Temps de travail	Action proposée	Direction & poste
TOTAL Postes Budgétaires Créés :	47			

- **De compléter** la modification du tableau des emplois par la suppression des grades ouverts afin de pourvoir aux recrutements et des grades laissés vacants par la réalisation du plan de promotion de la façon suivante :

	Postes Budgétaires Fermés
FILIERE ADMINISTRATIVE	
A	
ATTACHE HORS CLASSE	1
ATTACHE PRINCIPAL	4
ATTACHE TERRITORIAL	1
B	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	2
REDACTEUR	1
C	
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	2
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	4
FILIERE ANIMATION	
B	
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	1
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	1
ANIMATEUR	1
C	
ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE	
B	
AUX PUERIC TERR CL NORM	1
FILIERE SOCIALE	
A	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1
C	
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	1
FILIERE SPORTIVE	
B	
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	1
EDUCATEUR TERR. DES APS	1
FILIERE TECHNIQUE	
A	
INGENIEUR HORS CLASSE	1
B	

TECHNICIEN	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	1
C	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	4
AGENT DE MAITRISE	5
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	12
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	10
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	6
CDI DROIT PRIVE	1
Total Postes Budgétaires Fermés	66

- **De dire** que toutes les créations d'emplois seront effectives au lendemain du rendu exécutoire de la présente décision et que toutes les fermetures seront effectives à compter du 1^{er} du mois suivant ledit rendu exécutoire,
- **De dire** que pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégories A, B et C peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles L. 332-14 et L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **De dire** que la collectivité se réserve le droit de pourvoir le poste de directeur général des services via l'article L. 343-1 du Code Général de la Fonction Publique. Le recrutement interviendrait sur l'emploi de directeur général des services d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. L'agent sera classé, dans cet emploi, à l'un des échelons correspondant à cet emploi, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure, en application de l'article 1^{er}-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **De dire** que la collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la présente décision,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

ANNEXE TABLEAU DES EMPLOIS 20/02/2023

	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu	Dont Temps Non Complet (Budgétaire)	Dont Temps Non Complet (Pourvu)	ETP Budgétaire	ETP Pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE						
A						
DIRECTEUR GEN SERV 150-400000	1	1			1,00	1,00
D.G.A. 150 A 400.000	3	3			3,00	3,00
ADMINISTRATEUR GENERAL	0	0			0,00	0,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	1	1	1	1	0,14	0,14
ADMINISTRATEUR	1	1			1,00	1,00
DIRECTEUR TERRITORIAL	0	0			0,00	0,00
SECRETAIRE DE MAIRIE	0	0			0,00	0,00
ATTACHE HORS CLASSE	2	0			2,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	29	24	1	1	27,14	22,14
ATTACHE TERRITORIAL	39	30			39,00	29,70
B						
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	31	20			31,00	19,60
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	24	16			24,00	15,40
REDACTEUR	28	17	1	1	27,50	16,30
C						
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	58	43	7	4	55,31	41,23
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	31	16	5	2	29,00	15,31
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	67	52	5	2	64,64	50,16
FILIERE ANIMATION						
B						
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	4	4	1	1	3,91	3,51
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	1	1			1,00	1,00
ANIMATEUR	3	3			3,00	3,00
C						
ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	12	6	6	1	9,07	5,61
ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	12	5	5	0	9,25	4,80
ADJOINT TER. D'ANIMATION	35	25	28	22	18,85	12,95
FILIERE CULTURELLE						
B						
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	1	1			1,00	1,00
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	0	0			0,00	0,00
ASSISTANT DE CONSERVATION	1	0			1,00	0,00
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	12	10	9	7	6,30	4,75
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	9	7	7	5	5,69	4,59
ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQU	7	6	6	5	3,90	3,15
C						
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	0	0			1,00	0,00
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 2E	0	0				
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	1	1	1	1	0,74	0,74
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
A						
ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	0	0			0,00	0,00
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	0			1,00	0,00
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	1			1,00	1,00
PUERICULTRICE CL.SUPERIEUR	1	1			1,00	1,00
PUERICULTRICE	1	0			1,00	0,00
B						
AUX PUERIC TERR CL SUP	8	5	1	1	7,80	4,80
AUX PUERIC TERR CL NORM	10	8	1	1	9,80	7,20
FILIERE SOCIALE						
A						
EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	1	1			1,00	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	9	9	2	2	8,76	8,36
C						
AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	1	1			1,00	1,00
AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	6	6			6,00	5,80
AGENT SOCIAL	9	8	6	5	7,37	6,57
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	14	13	13	12	11,39	10,80
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	12	9	11	8	7,99	6,44
FILIERE SPORTIVE						
A						
CONSEILLER TERRITORIAL APS	0	0			0,00	0,00
B						
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	7	5			7,00	5,00
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	8	6			8,00	5,90
EDUCATEUR TERR. DES APS	14	12	1	1	13,60	11,60
FILIERE TECHNIQUE						
A						
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	1	1	1	0,14	0,14

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 050-200067205-20230306-P08102023-AR

INGENIEUR EN CHEF	1	0				
INGENIEUR HORS CLASSE	4	2			4,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	19	13			20,00	12,60
INGENIEUR	29	22			29,00	22,00
B						
TECHNICIEN	32	20			32,00	19,60
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	37	25			37,00	24,50
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	26	14			26,00	14,00
C						
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	59	40	1	1	58,83	38,83
AGENT DE MAITRISE	47	31	2	2	46,56	30,06
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	230	149	38	15	214,89	146,23
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	138	62	49	25	116,25	53,02
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	240	163	76	51	203,47	139,86
CDI DROIT PRIVE						
ANIMATEUR DU PATRIMOINE (HORS FILIERE)	3	3			3,00	3,00
	1	1			1,00	1,00
Total général	1383,00	924,00	285,00	178,00	1256,31	843,42